

# Les radars thermiques arrivent sur les routes, voici ce qu'ils vont contrôler

Article de Robin Servais •



Les radars thermiques arrivent sur les routes, voici ce qu'ils vont contrôler  
© helenedevun/Adobe Stock

Des radars thermiques vont bientôt être testés sur des routes comprenant des voies réservées au covoiturage. Objectif : verbaliser les conducteurs empruntant ces voies s'ils sont seuls dans leur voiture.

Si vous avez l'habitude d'emprunter les voies réservées au [covoiturage](#) alors que vous êtes seul dans votre véhicule, il va bientôt falloir être vigilant, en particulier si vous habitez la région lyonnaise, ou si vous y êtes de passage. C'est en effet sur la portion des autoroutes A6 et A7 située entre Dardilly et Pierre-Bénite, que vont être testés de nouveaux radars thermiques, [indique le site Caradisiac](#). Ces nouveaux engins auront pour mission de déceler la présence de plusieurs personnes dans une voiture circulant sur une voie réservée au covoiturage. Si le radar constate que l'automobiliste est seul à bord, il photographiera la plaque d'immatriculation du véhicule, déclenchant une procédure de verbalisati

La métropole de [Lyon](#) fait partie des premiers territoires choisis pour l'expérimentation de ces nouveaux radars thermiques. Ces tests devraient démarrer dans les prochains mois et se poursuivre tout au long de l'année 2023. Jusqu'à présent, les automobilistes contrevenants écopaient d'un simple rappel au règlement, avec l'affichage du numéro de leur plaque d'immatriculation sur les panneaux autoroutiers. Une mesure jugée aléatoire et souvent inefficace.

[À lire aussi](#)

[Un radar tourelle flashe plus de 50.000 automobilistes... dans le mauvais sens de circulation](#)

Des tests pour mesurer l'efficacité des radars

Les tests effectués doivent surtout répondre à la problématique de l'efficacité des radars pour compter le nombre de personnes à bord des véhicules. Jean-Charles Kohlhaas, vice-président chargé des Déplacements au Grand Lyon, [reconnait auprès du Figaro](#) que "les radars ne sont jamais efficaces à 100%" et précise qu'ils sont homologués par l'État "lorsque la marge d'erreur est inférieure à 4%". Les radars thermiques seraient, par exemple, capables de déceler la présence de personnes dans le véhicule malgré des vitres teintées. En revanche, des incertitudes demeurent sur leur capacité d'identifier... des bébés dans leur cosy, dos à la route.

Pour que l'argument selon lequel on ne savait pas que l'on circulait sur une voie réservée ne tienne plus, voici comment les repérer sur la route. Elles sont

généralement placées à gauche de la chaussée et sont signalées par des panneaux lumineux en forme de losange, comme c'est le cas à Lyon sur la portion d'autoroutes traversant une partie de la ville. Ces voies sont réservées, outre les véhicules en covoiturage, aux transports en commun, aux taxis et aux véhicules à zéro émission.

La Métropole de Lyon va mettre en place des radars thermiques pour contrôler la présence de passagers dans les véhicules et verbaliser les contrevenants qui empruntent les voies réservées au covoiturage.



**Le périphérique de Lyon** servira, d'ici la fin de l'année, de terrain d'expérimentation à une nouvelle génération de radars. Ces radars thermiques seront capables de déceler la présence de passagers dans les véhicules, et de photographier la plaque des automobilistes circulant seuls sur les voies réservées au covoiturage.

«Nous faisons partie des territoires choisis pour expérimenter ces radars jusqu'à la fin de l'année », expliquait au Figaro, Jean-Charles Kohlhaas, vice-président en charge des Déplacements au Grand Lyon. L'axe M6/M7 entre Dardilly et Pierre-Bénite sera le premier lieu d'expérimentation.

«Les radars ne sont jamais efficaces à 100%, poursuit l'élus, mais l'État les homologue lorsque la marge d'erreur est inférieure à 4%, soit à partir de 96%». Si les capteurs thermiques doivent permettre d'identifier la présence de passagers derrière des vitres teintées, des questions demeurent sur les nourrissons dans un cosy dos à la route par exemple. Le flux de vacanciers traversant la portion lyonnaise de l'autoroute A6/A7, que sont ces boulevards M6/M7, devrait offrir une belle cohorte de cobayes, pour peu que les radars soient d'ores et déjà en marche cet été.

Plusieurs communes en France ont d'ores et déjà mis en place des voies réservées au covoiturage. Ces dernières sont généralement placées à gauche de la chaussée et signalées par des panneaux en forme de losange. Elles sont réservées au covoiturage, aux transports en commun, aux taxis et aux véhicules à zéro émission. L'arrivée de ce volet répressif devrait en tout cas permettre à ces voies réservées de monter en efficacité.

## **Des radars pour les voies de covoiturage sur l'autoroute qui traverse Lyon dès cette année**

Par **Antoine Sillières**

Publié le 25/01/2023 à 12:06, mis à jour le 25/01/2023 à 12:22

Les losanges lumineux au-dessus de la voie de gauche devraient être de plus en plus respectés fin 2023. *ROMAIN LAFABREGUE / AFP*

**La majorité écologiste de la Métropole de Lyon a annoncé l'arrivée de radars thermiques permettant de déceler la présence de passagers dans les véhicules afin de verbaliser les contrevenants qui empruntent les voies réservées au covoiturage.**

- Suivez toute l'actualité de la ville de Lyon

Si le fameux losange lumineux au-dessus de la voie de gauche des boulevards urbains M6/M7 commencent à être connus à Lyon, ils sont toujours loin d'être pris au sérieux. Mais l'arrivée de radars dernière génération dès le second semestre 2023 devrait changer la donne. Grâce à une cellule thermique, ils seront capables de déceler la présence de passagers dans les véhicules, et de photographier la plaque des automobilistes circulant seuls sur les voies réservées au covoiturage entre Dardilly et Pierre-Bénite.

«Il y a eu un appel à projet de l'État auquel la Métropole de Lyon a candidaté avec le soutien de la préfecture, explique Jean-Charles Kohlhaas, vice-président en charge des Déplacements au Grand Lyon, au Figaro. Nous faisons partie des territoires choisis pour expérimenter ces radars jusqu'à la fin de l'année.» Une période d'expérimentation qui vise à mesurer l'efficacité de ces machines, alors que le système actuel d'affichage d'un message préventif accompagné de la plaque d'immatriculation visée sur les panneaux autoroutiers est assez aléatoire.

### **Expérimentation et verbalisation**

«Les radars ne sont jamais efficaces à 100%, poursuit l' élu, mais l'État les homologue lorsque la marge d'erreur est inférieure à 4%, soit à partir de 96%». Si les capteurs thermiques doivent permettre d'identifier la présence de passagers derrière des vitres teintées, des questions demeurent sur les nourrissons dans un cosy dos à la route par exemple. Le flux de vacanciers traversant la portion lyonnaise de l'autoroute A6/A7, que sont ces boulevards M6/M7, devrait offrir une belle cohorte de cobayes, pour peu que les radars soient d'ores et déjà en marche cet été.

Car pour l'heure ni leur nombre ni leur lieu d'installation ne sont connus de la Métropole, qui se dit en attente de l'État sur la livraison. L'arrivée de ce volet répressif devrait en tout cas permettre à ces voies réservées de monter en efficacité. En théorie, seuls les véhicules transportant au moins deux personnes ainsi que les taxis, les bus express 15E ont le droit d'y circuler. Avec une dérogation pour les automobilistes au volant d'un véhicule à vignette **Crit'Air 0**, qui peuvent rouler seul.

Concernant la mise en place de la ZFE en revanche, qui doit aboutir à l'exclusion des véhicules les plus polluants du centre de l'agglomération lyonnaise à l'horizon 2026, les radars seront bien plus longs à arriver. Dotés d'une technologie différente, leur livraison a été repoussée par le gouvernement au deuxième semestre 2024, décalant d'autant l'effet dissuasif de la mesure.

**À VOIR AUSSI** - Énergies: Clément Beaune annonce un «bonus» pour inciter au covoiturage

#### Covoiturage:

**l'État cherche un système de sanction systématique pour les contrevenants**

- **Lyon : les milieux économiques veulent assouplir le calendrier de la ZFE**
- **Le covoiturage pour le travail, un «plan B» qui commence à convaincre**

### **À LIRE AUSSI SUR LE NET**

<https://www.capital.fr/auto/radars-anti-bruit-voici-le-niveau-sonore-que-votre-voiture-ne-devra-pas-depasser-1456330>